

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

STAGE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE :
BACHELIER EN CHIMIE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES DE L'INGENIEUR ET TECHNOLOGIE

<p>CODE : 9131 10 U31 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 905 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation

STAGE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE : BACHELIER EN CHIMIE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de mettre en œuvre des compétences techniques et humaines dans les conditions réelles d'exercice du métier de bachelier en chimie ;
- ◆ de s'intégrer dans le milieu professionnel en participant à des tâches attribuées ;
- ◆ de rédiger un rapport de stage conformément aux consignes établies.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En chimie organique,

- ◆ reconnaître et nommer les fonctions organiques principales ;
- ◆ identifier et équilibrer des équations de synthèse et les grands types de réactions organiques ;
- ◆ respecter et appliquer strictement les règles de sécurité ;
- ◆ assembler correctement un appareillage à partir des éléments mis à sa disposition ;

en chimie générale,

- ◆ reconnaître et nommer des fonctions minérales principales, ainsi que de déterminer leur réactivité ;
- ◆ distinguer et équilibrer des équations de synthèse des grandes fonctions minérales, des métathèses et des oxydoréductions ;
- ◆ manipuler avec sécurité ces différents produits et la verrerie courante des laboratoires de chimie ;

en biologie et biochimie,

- ◆ décrire des niveaux de structuration de macromolécules biologiques ;
- ◆ identifier des matériaux moléculaires et de justifier leur intégration au sein de structures cellulaires ;
- ◆ exprimer le nom, la structure et la fonction de structures cytoplasmiques d'une cellule eucaryote ;
- ◆ expliquer des étapes du catabolisme énergétique aérobie et anaérobie d'une cellule eucaryote ;
- ◆ décrire des modalités de synthèse des acides nucléiques, de protéines, d'acides aminés ;
- ◆ identifier un glucide réducteur dans une solution ;
- ◆ doser une solution protéinique ;
- ◆ exprimer un pourcentage pondéral de divers composants minéraux et organiques d'un tissu vivant ;

lors d'une activité d'insertion socioprofessionnelle,

- ◆ élaborer un rapport synthétique comportant :
 - ◆ une description des tâches réalisées ainsi que de leur contexte institutionnel et relationnel (entreprise ou organisme) ;
 - ◆ une réflexion critique et argumentée de ce qui a pu être fait.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite des unités d'enseignement « **CHIMIE ORGANIQUE** » code N° 0212 03 U31 D1, « **CHIMIE GENERALE** » code N° 0212 02 U31 D1, « **BIOLOGIE ET BIOCHIMIE** » code N° 9131 01 U31 D1 et « **BACHELIER : STAGE D'INSERTION PROFESSIONNELLE** » code N° 3253 04 U31 D1 de l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de respecter les consignes données lors des travaux réalisés dans le domaine de la chimie au sein de l'entreprise ou de l'organisme ;
- ◆ de présenter un rapport :
 - ◆ décrivant les activités menées ;
 - ◆ mettant en évidence le résultat de ses activités ;
 - ◆ comportant une analyse critique de son travail.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision et la qualité du rapport présenté,
- ◆ le niveau d'intégration dans le milieu professionnel,
- ◆ le degré d'autonomie atteint.

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour les étudiants

L'étudiant sera capable :

au sein d'une entreprise ou d'un organisme dans le domaine de la chimie ;

sur le plan du savoir-faire :

- ◆ d'appréhender l'organisation générale du service ;
- ◆ d'utiliser à bon escient et avec respect le matériel et l'appareillage mis à sa disposition ;
- ◆ d'appliquer avec rigueur les règles de sécurité et de protection des biens et des personnes ;
- ◆ en fonction de l'organisation et des besoins du service, de réaliser des travaux ponctuels et/ou périodiques à la mesure de ses compétences ;
- ◆ de rédiger un rapport d'activités mettant en évidence le résultat de ses acquis ;

sur le plan du savoir-être :

- ◆ dans l'organisation du travail :
 - ◆ de se conformer strictement aux instructions données ;
 - ◆ d'effectuer les démarches nécessaires pour exécuter les tâches confiées ;
- ◆ dans ses relations avec l'entreprise ou l'organisme et les travailleurs :
 - ◆ de s'intégrer dans une équipe de travail ;
 - ◆ de participer aux activités de manière constructive ;
 - ◆ de manifester un esprit de collaboration impliquant un apport personnel ;
 - ◆ de faire preuve d'ouverture, de disponibilité, de persévérance, de capacité d'adaptation ;
- ◆ de se conformer aux règles déontologiques de la profession.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement devra :

- ◆ se concerter préalablement avec la personne-ressource de l'entreprise ou de l'organisme et l'étudiant, afin de définir clairement les activités prévues pour ce dernier ;
- ◆ informer l'étudiant de ses obligations et devoirs découlant du contrat de stage ;
- ◆ superviser les activités de l'étudiant durant le stage et remédier aux problèmes ;
- ◆ accompagner l'étudiant dans la préparation de son rapport de stage ;
- ◆ évaluer les activités professionnelles avec la personne ressource de l'entreprise ou de l'organisme.

5. PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Etudiant : 120 périodes

7.2. Encadrement du stage :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement du stage d'intégration professionnelle du bachelier en chimie	CT	I	20
Total des périodes			20